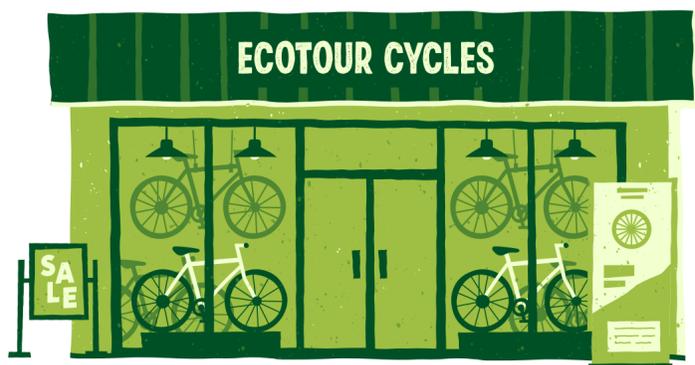


GÉRER SON VELO IDENTIFIÉ VIA SON COMPTE PERSONNEL



J'AI ACHETÉ MON VÉLO CHEZ UN
COMMERÇANT, IL EST IDENTIFIÉ
... ET MAINTENANT ?



COMMENT
JE FAIS ? EN QUOI
ÇA CONSISTE ?

JE DEVIENS RESPONSABLE DE MON VÉLO TOUT AU
LONG DE SON CYCLE DE VIE

LE VÉLO SE GÈRE DEPUIS UN
ESPACE PERSONNEL



ACTIVER SON COMPTE

Au moment de l'enregistrement, un mail d'activation est envoyé automatiquement par l'opérateur d'identification agréé

Ce mail ne sera jamais envoyé par le commerçant, ni par l'APIC. Il est important de vérifier ses spams

il est préférable d'activer son espace personnel dès réception du mail

ESPACE PERSONNEL = PLATEFORME DE L'OPÉRATEUR D'IDENTIFICATION AGRÉÉ



SI J'AI EFFACÉ LE MAIL OU SI JE NE SAIS (PLUS) COMMENT ACCÉDER À MON ESPACE PERSONNEL

1. Je saisis mon identifiant sur www.apic-asso.com
2. La recherche m'indique mon opérateur d'identification agréé, je clique dessus
3. J'accède alors à la plateforme de mon opérateur d'identification :
 - Pour ma première connexion, je crée mon espace
 - Si mon compte existe déjà, je peux cliquer sur « mot de passe oublié »



GÉRER SON VELO IDENTIFIÉ VIA SON COMPTE PERSONNEL



**GÉRER MON VÉLO,
ÇA CONSISTE À :**



COMPLÉTER LES INFORMATIONS

- Relatives au vélo : n° de série vélo, n° de série moteur et batterie, prix d'achat...
- A caractère personnel : adresse postale, co-propriétaire...



TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT D'IDENTIFICATION

Document pour attester de la propriété du vélo. Il peut être demandé en cas d'aide à l'achat ou de souscription à un contrat d'assurance, par exemple



ACTUALISER LE STATUT DU VÉLO

En cas de vente, de mise au rebut ou encore de vol



TRANSFÉRER LA PROPRIÉTÉ

En cas de vente ou de cession d'un vélo. Un transfert de propriété ne peut être initié que par le propriétaire du vélo. L'APIC ne peut pas intervenir

**LE BUT, EN TANT QUE
PROPRIÉTAIRE, EST
D'AUGMENTER MES CHANCES DE
RESTITUTION EN CAS DE VOL
ET DE LUTTER CONTRE LE
RECEL DE VÉLO**

